

# LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR [REP]

En 2020, les REP ont permis de collecter à  
l'échelle régionale

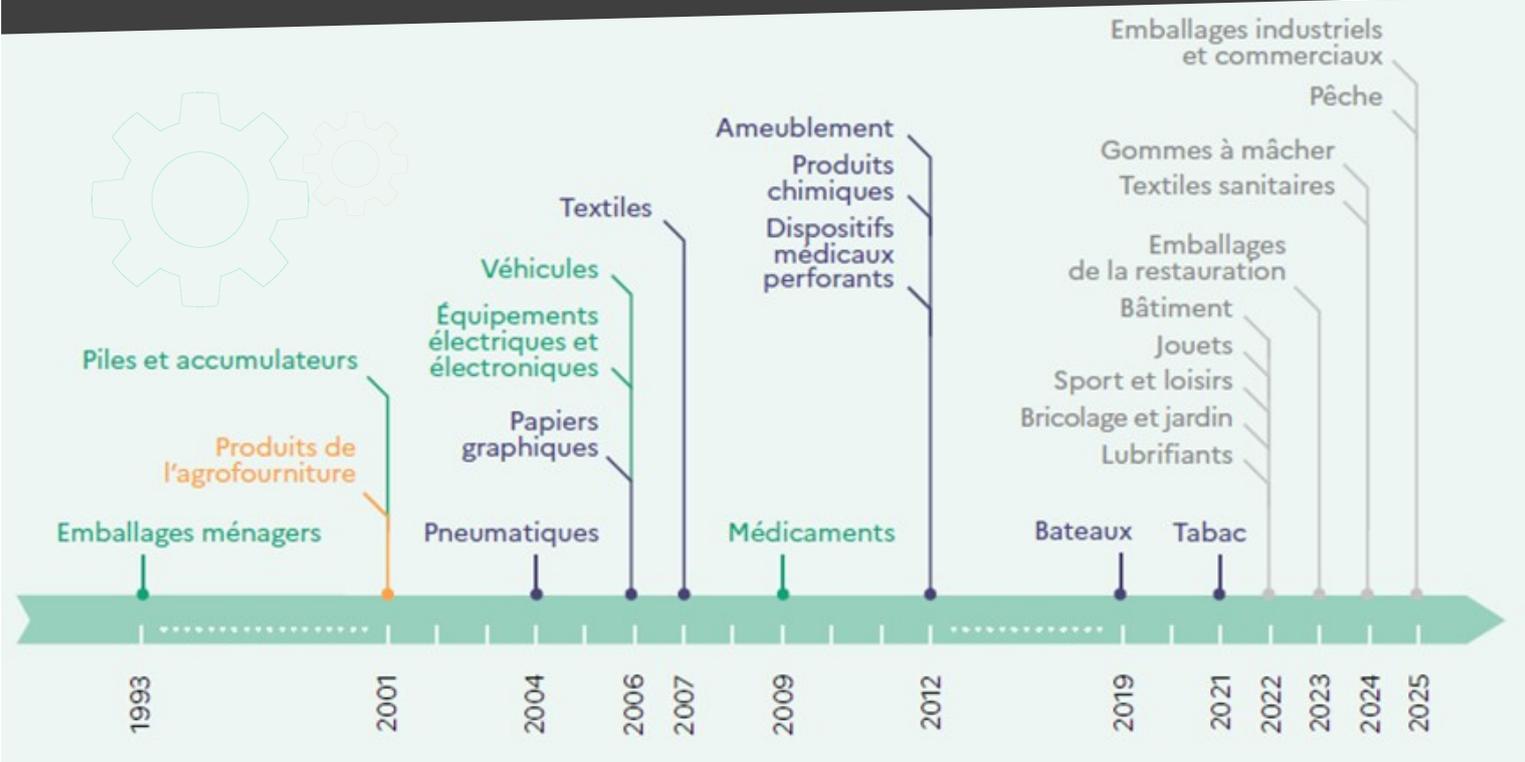
**115 kg de déchets par habitant**

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

*La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, dite loi AGEC, transforme considérablement l'organisation des filières REP, en renforçant la responsabilité des metteurs sur le marché de produits (allongement de la durée de vie, éco-conception, réparation et réemploi).*

*La loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, promulguée en août 2021, comporte des mesures en faveur du réemploi et prévoit la mise en place d'un observatoire du réemploi, en charge notamment d'observer l'atteinte des objectifs réglementaires des filières REP.*

# LA MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DES FILIERES REP



(Source : ADEME)



## LES FILIERES REP EN 2020 - OÙ EN EST-ON ?



**Emballages ménagers et papiers graphiques\***

*\*pour l'éco-organisme CITEO*

**CITEO**

**LÉKO**

**Indicateurs nationaux**

52 kg d'emballages ménagers et papiers collectés par habitant

38 kg d'emballages ménagers collectés/habitant

**Indicateurs régionaux**

70 kg d'emballages ménagers et papiers collectés/habitant

52 kg d'emballages ménagers collectés/habitant

Taux de recyclage : 68 %

18 kg de papiers graphiques collectés/habitant

**Valdelia**

**écomobilier**

**Déchets d'éléments d'ameublement**

**Taux de recyclage, réemploi et réutilisation : 48 % > objectif national fixé pour 2020 à 45 %**

Taux de valorisation énergétique : 46 %

Taux de valorisation : 94 % > objectif national fixé pour 2020 à 85 %

Taux d'élimination : 6 %

**Taux de recyclage, réemploi et réutilisation : 50 %**

Taux de valorisation énergétique : 40 %

Taux d'élimination : 10 %

Textiles, linges  
de maison et  
chaussures

Re\_fashion

1 PAV pour 1 861 habitants < objectif national fixé à 1 PAV  
pour 1 500 habitants

2 kg collectés par habitant < objectif national fixé à 4,6 kg

1 PAV pour 1 491 habitants

3,1 kg collectés par habitant

991 tonnes collectées dont plus de 80 % proviennent du Var.

Taux de recyclage : 43 % et de valorisation totale : 85 %



Mobil-homes  
& habitations  
légères de lo-  
sirs

Pneuma-  
tiques  
usagés



ALIAPUR

38 300 tonnes de pneumatiques usagés collectés.

Les Bouches-du-Rhône font partie des 8 départements de  
France dépassant les 10 000 tonnes collectées.

Taux de collecte : 85 % < objectif national fixé à 100 %

Déchets de  
l'agro-  
fourniture



206 points de collecte

Près de 2 000 tonnes collectées.

2 nouveaux programmes : emballages de produits d'hygiène  
d'élevage & grands récipients vrac (conditionnement des  
plants de pommes de terre)

85 000 tonnes de plastiques et emballages usagés collectés,  
taux de collecte: 73 %

13,9 kg de DEEE ménagers collectés par habitant < objectif  
national fixé à 14,5 kg

11,5 kg de DEEE ménagers collectés par habitant

Taux de collecte des DEEE ménagers : 49 % < objectif natio-  
nal fixé à 65 %

Taux de collecte des DEEE (dont DEEE professionnels) : 44 %

Taux de réutilisation et recyclage : 76 %



Déchets  
d'équipements  
électriques  
électroniques

## Déchets d'activités de soins à risques infectieux



Taux de collecte 73 % < objectif national fixé à 80 % en 2022

1 point de collecte pour 4 000 habitants > objectif national fixé à 1 point de collecte pour 10 000 habitants

Taux de boîtes à aiguilles distribuées : 78 %

105 tonnes brutes collectées, 58 tonnes nettes en sous-

Taux de collecte 83 %

Taux de boîtes à outils distribuées : 88 %

164 g collectés par habitant

151 g collectés par habitant

Taux de collecte 50 % < objectif national fixé à 70 % pour



## Médicaments non utilisés

## Déchets diffus spécifiques



148 points de collecte de produits pyrotechniques, pour un peu moins de 5 tonnes captées.

1 220 tonnes collectés via Eco-DDS, soit 3,4 % du tonnage total collecté en France. 179 déchèteries conventionnées dont 40 uniquement dans le Var.

631 points de collecte de produits pyrotechniques ; taux de collecte des produits pyrotechniques : 44 %

35 200 tonnes collectées via Eco-DDS

Taux de recyclage des petits appareils extincteurs : 88 % et taux de valorisation : 97 %. 281 t collectées

## Piles et accumulateurs portables



174 g collectés par habitant

225 g collectés par habitant

Taux de collecte de 46 % < objectif national fixé à 50 % en

Source : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire - Données 2020 fournies par les éco-organismes et l'ADEME

[observatoire-dechets@maregionsud.fr](mailto:observatoire-dechets@maregionsud.fr)

[www.ordeec.org](http://www.ordeec.org)

Date de publication : juillet 2022 - Réalisation : Observatoire régional des déchets & de l'économie Circulaire (ORDEEC) - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires